



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 15 mars 2002 sous la présidence de M^{me} Robinson (gouvernement, Canada). M^{me} Hornung-Draus (employeur, Allemagne) et M. Patel (travailleur, Afrique du Sud) étaient respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur.
2. La présidente a souhaité la bienvenue aux membres de la sous-commission, aux membres du secrétariat et aux observateurs et, en particulier, à M^{me} Renate Hornung-Draus, qui vient d'être nommée vice-présidente pour le groupe des employeurs. Elle a remercié M. Bryan Noakes de son précieux concours depuis 1996 en tant que vice-président pour le groupe des employeurs.

I. Suivi et promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: activités de promotion et de recherche, services consultatifs techniques et Forum tripartite sur la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

II. Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations

3. La représentante du Directeur général (M^{me} Diller, cheffe par intérim du Département des entreprises multinationales) a présenté les deux points de l'ordre du jour. Le premier document¹ soumis aux fins de discussion est un rapport sur les activités visant à promouvoir les buts de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (la Déclaration sur les EMN) et, entre autres, sur le Forum tripartite destiné à promouvoir la Déclaration sur les EMN (le Forum). Ce rapport s'appuie sur le cadre opérationnel et les recommandations de l'enquête adoptées par le Conseil d'administration lors de la dernière séance de la sous-commission. Comme indiqué dans le document, le Bureau s'est efforcé dans ses travaux d'adhérer à plusieurs principes directeurs approuvés par la sous-commission, et en particulier la consultation des

¹ Document GB.283/MNE/1.

mandants, la collaboration avec les programmes existants du BIT et la promotion de liens stratégiques entre les travaux de recherche et les autres activités. Le rapport souligne comment le Bureau s'est efforcé d'avancer vers les trois principaux objectifs approuvés par le Conseil d'administration pour assurer la promotion de la Déclaration. Le premier objectif consistait à améliorer la connaissance des principes de la Déclaration sur les EMN et leur application. A cet égard, le document rend compte de l'état d'avancement des préparatifs du Forum qui doit se tenir à Genève les 25 et 26 mars. Il évoque également la stratégie de communication concernant la Déclaration, notamment la diffusion électronique d'informations et des présentations faites aux réunions. En particulier, le site Web, un poster et un petit guide sur la Déclaration sont disponibles dans les trois langues principales de l'Organisation. Dans le cadre de la stratégie de communication, le Bureau a entrepris d'élaborer un guide à l'intention des utilisateurs qui sera publié comme un document du Bureau. Les mandants ont soumis des observations sur les éléments descriptifs du guide, et le Bureau a l'intention de les consulter de nouveau concernant un exemplaire préliminaire du texte afin de s'assurer que le guide est convivial et conforme aux politiques actuelles de l'OIT. Par la suite, il a été proposé que le guide soit utilisé à titre expérimental pendant un certain temps, après quoi le texte pourra au besoin être amélioré sur la base de l'expérience de son utilisation par les mandants de l'OIT et les bureaux extérieurs. Un deuxième grand objectif approuvé par le Conseil d'administration était de promouvoir l'application effective de la Déclaration sur les EMN aux niveaux national et régional. A cet égard, le document fournit une liste d'études récemment publiées ou à paraître sur l'Argentine, le Kenya et le Costa Rica et rend compte des travaux concernant des séminaires et ateliers de suivi dans ces pays et dans d'autres. Le document signale également les projets intéressants la Déclaration qui sont menés par d'autres unités du BIT, les activités de formation et les efforts pour diffuser et intégrer les résultats de la septième enquête dans les programmes de l'OIT et au-delà. Le troisième objectif consistait à promouvoir les objectifs de la Déclaration auprès des autres organisations internationales, point sur lequel le document présente les contributions du Bureau. Des échantillons des documents promotionnels mentionnés, des présentations et des rapports ont été mis à la disposition de la sous-commission. Le Bureau s'est efforcé de faire progresser l'application effective de la Déclaration tout en fonctionnant dans le cadre d'un budget réduit en termes de personnel de la catégorie des services organiques et de ressources financières et autres. La sous-commission est priée de donner son avis sur les priorités à fixer afin de maximiser l'efficacité malgré la modicité des ressources disponibles.

4. Le document du Bureau présenté au titre du deuxième point de l'ordre du jour² fournit des informations sur les faits nouveaux survenus dans d'autres organisations. Jusqu'ici, le Bureau comptait uniquement sur les rapports demandés aux organisations et, dans certains cas, il s'était avéré difficile d'obtenir des informations. Cette fois, compte tenu de ces difficultés et du manque de temps, le Bureau a utilisé les informations publiées ou faisant l'objet d'une diffusion générale par les organisations concernées tout en continuant, lorsqu'il restait suffisamment de temps, à demander directement aux organisations de fournir des informations. Le Bureau n'a rendu compte que des activités organisationnelles guidées par une forme ou une autre d'instrument visant directement ou indirectement les entreprises multinationales (EMN) et leurs activités, et il s'est efforcé de le faire en ayant présente à l'esprit la diversité de la participation des pays d'origine et des pays d'implantation des EMN. Dans toute la mesure du possible, le Bureau s'est efforcé de compléter les informations sur les faits nouveaux survenus dans d'autres organisations déjà fournies par d'autres commissions, en évitant les doubles emplois. La sous-commission est

² Document GB.283/MNE/2.

invitée à réfléchir sur les questions importantes et les grandes tendances qui ressortent des activités dont il est rendu compte.

5. Le vice-président travailleur a félicité la vice-présidente employeur de son élection et a remercié M. Noakes de ses travaux à la sous-commission et de son attachement constant aux valeurs de l'OIT tout en défendant la position des employeurs. Concernant le Forum, il a remercié le Bureau de la présentation utile qui a été faite des informations plus complètes qui seront présentées au Forum. Comme ils l'ont indiqué précédemment, les travailleurs sont convaincus que cette rencontre sera des plus utiles si elle est considérée comme une autre forme d'engagement, officieux, exploratoire et aussi ouvert que possible. Le Forum offrira l'occasion de nouer de nouveaux partenariats en tant que moyen de promouvoir véritablement la Déclaration sur les EMN, et il ouvre un espace important pour de nouveaux travaux en tant que base d'un dialogue permanent. Il serait utile que les résultats du Forum, sous la forme d'une présentation synoptique des enseignements tirés, apportent des éléments d'information à la sous-commission de sorte qu'elle puisse faire avancer ce processus.
6. Concernant les produits de la communication, le vice-président travailleur apprécie le fait que la troisième édition de la Déclaration sur les EMN est déjà parue dans neuf langues alors qu'elle vient seulement d'être publiée. Il a fait observer qu'il est encore possible d'apporter des améliorations techniques au contenu de la Déclaration, en particulier une mise à jour des conventions et recommandations de l'OIT. Bien qu'aucune révision de grande ampleur ne soit nécessaire pour le moment, il a proposé que le Bureau entame un examen technique afin de pouvoir signaler les modifications nécessaires lors de la prochaine réimpression de la Déclaration. Le premier document du Bureau donne une image statique mais néanmoins utile des activités du Bureau; une image plus dynamique et tournée vers l'avenir, incluant les activités imminentes, serait sans doute pourtant encore plus utile pour la discussion de la sous-commission. L'orateur a proposé que le Bureau rédige un document annonçant les activités prévues pendant les deux années à venir qui serait soumis pour discussion à la prochaine séance de la sous-commission.
7. Concernant le paragraphe 20 du document du Bureau, le vice-président travailleur a suggéré que le CD-ROM sur les codes de conduite soit mis à la disposition des membres de la sous-commission, car ce produit est utile compte tenu des diverses initiatives volontaires dont les EMN, les employeurs, les travailleurs et les gouvernements doivent tenir compte. Il serait utile de faire une recherche pour déterminer l'impact des différentes initiatives et directives par rapport à la Déclaration sur les EMN du point de vue de l'application, ainsi que le rôle des différents acteurs. En outre, afin d'améliorer l'impact de la Déclaration sur les EMN sur le renforcement du rôle des partenaires sociaux et étant donné l'énorme potentiel des partenariats tripartites dont il a été fait état précédemment, le Bureau pourrait envisager de fixer des cibles chiffrées pour le renforcement des capacités et l'établissement de partenariats associant les mandants de l'OIT. Les participants au Forum auront peut-être des idées de cette nature que la sous-commission examinera le moment venu, ce qui souligne la nécessité d'être ouverts quant à l'utilisation qui peut être faite des résultats du Forum. Promouvoir de cette manière la Déclaration sur les EMN pourrait lui apporter une reconnaissance sur le marché mondial de sorte que tout le monde en connaîtrait le contenu et saurait l'utiliser. L'orateur a en outre proposé d'effectuer des études de cas concrètes sur les meilleures pratiques et les difficultés des EMN dans les domaines visés par la Déclaration dans un certain nombre de cadres différents qui seraient soumis à la sous-commission aux fins de discussion. Concernant le paragraphe 31, les travailleurs sont favorables à une collaboration de tous les départements du Bureau en ce qui concerne le Pacte mondial, y compris le Département des normes, et aimeraient être régulièrement tenus informés à ce sujet. A propos des paragraphes 26 et 27, la sous-commission devrait commencer à réfléchir sur la prochaine enquête afin d'obtenir un produit qui réponde aux besoins de l'OIT, et l'orateur a proposé que le Bureau commence

à faire des études préliminaires en consultation avec les mandants afin d'identifier les différentes options pour ce qui est du format et de l'orientation de l'enquête. Si l'on y réfléchit précocement, il sera possible d'examiner comment obtenir un produit utile aux syndicats, aux employeurs et aux gouvernements.

8. A propos du second document, le vice-président travailleur a remercié le Bureau des informations fournies sur les organisations qui sont liées au mandat de la sous-commission. Il a souhaité que, comme le premier document, ce document aborde aussi à l'avenir les activités futures. Tout en étant conscient du décalage que suppose la préparation du document, le fait de se tourner vers l'avenir permettrait d'envisager à l'avance l'impact que ces activités pourraient avoir sur l'OIT. Il serait peut-être également utile de comparer l'expérience acquise, d'une part, dans le cadre des principes directeurs de l'OCDE et, d'autre part, dans le cadre de la Déclaration sur les EMN.

9. La vice-présidente employeur a exprimé ses remerciements pour les mots de bienvenue qui lui ont été adressés et, à propos de la première question à l'ordre du jour, elle a félicité le Bureau pour ses nombreuses activités visant à promouvoir la Déclaration sur les EMN. Les employeurs insistent pour que toutes les activités présentent un intérêt du point de vue de la Déclaration sur les EMN et fassent ressortir ce qui la distingue des autres instruments. En ce qui concerne les commentaires formulés par les travailleurs, et plus particulièrement la structure tripartite de la Déclaration, son caractère volontaire et sa claire orientation sur les EMN, elle sert de point de référence universel, inspirant de nombreuses initiatives individuelles d'entreprises et de secteurs. Par ailleurs, la diversité caractérisée par le grand nombre d'initiatives prises dans différentes régions du monde est plutôt positive, et de nombreuses études ont déjà été réalisées. Il importe, pour la promotion de la Déclaration, que le Bureau mette l'accent sur la transparence et le caractère volontaire de la Déclaration afin d'en encourager l'acceptation et l'application par les entreprises. Les employeurs soutiennent, de manière générale, la proposition des travailleurs qui souhaitent faire figurer dans le prochain document du Bureau, sous la première question à l'ordre du jour, une approche prospective. Il convient que le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs collaborent très étroitement de manière à ce que chacun soit dûment informé et puisse activement appuyer les efforts entrepris au titre de la Déclaration sur les EMN. S'agissant du Forum, les employeurs et les travailleurs sont convenus qu'il faut un échange informel de données d'expériences pratiques, qui fasse ressortir la multiplicité des situations auxquelles sont confrontées les entreprises. Les employeurs veulent que les participants au Forum soient vraiment des gens ayant une expérience personnelle des EMN et soient issus du monde de l'entreprise. En ce qui concerne la stratégie en matière de communication, l'intervenante a rendu hommage au Bureau pour avoir traduit aussi rapidement la Déclaration sur les EMN, une tâche qui a facilité la promotion efficace de ces instruments. Cependant, en tant que nouvelle venue, elle n'était pas sûre que la réalisation du poster soit un moyen efficace d'utiliser le budget. A propos du Guide de l'utilisateur, les employeurs tiennent à faire remarquer que le Bureau les a consultés au sujet du plan général, mais pas sur le texte intégral, et ils ignorent dans quelle mesure leurs propositions ont été retenues. Les employeurs souhaitent que le guide soit un instrument utile pour les entreprises en étant d'un usage aisé, rédigé avec clarté et soulignant l'aspect volontaire de la Déclaration. A l'avenir, le Bureau des activités pour les employeurs du BIT devra y être plus étroitement associé. En ce qui concerne le paragraphe 12, elle a demandé au Bureau des explications sur sa contribution à la réunion de Washington DC, étant donné qu'elle portait sur les principes directeurs de l'OCDE et que les distinctions entre les deux instruments avaient besoin d'être clairement établies. Au paragraphe 14, elle s'est interrogée sur l'opportunité pour le Bureau de présenter un exposé sur les aspects juridiques de la Déclaration, compte tenu du caractère volontaire de cet instrument. Quant au paragraphe 20, elle a félicité le Bureau pour la base de données sur les codes de conduite, qui favorise la transparence tout en reflétant la grande diversité des initiatives volontaires. En ce qui concerne les paragraphes 26 et 27, elle a rappelé l'opinion

des employeurs, exprimée antérieurement, à savoir que la plupart des entreprises ont été perçues de manière positive dans la septième enquête. Cela montre que la Déclaration sur les EMN a un effet positif et l'OIT doit le faire savoir. A cet égard, les employeurs sont en désaccord avec les travailleurs, selon lesquels il convient de faire bien davantage pour promouvoir la Déclaration. Dans l'optique de la prochaine enquête, elle a demandé que le rapport d'enquête suive une nouvelle approche, notamment dans trois domaines: premièrement, la procédure de présentation du rapport doit être moins lourde; deuxièmement, il sera éventuellement utile de veiller à ce que chaque enquête porte sur certains sujets visés par la Déclaration, mais pas sur tous; et troisièmement, il conviendra d'adopter, pour le résumé du rapport, un style plus accessible. S'agissant du paragraphe 30, elle avait des doutes concernant la contribution du Bureau par rapport à la Déclaration sur les EMN, compte tenu du fait le projet de Code des Nations Unies attire l'attention sur tous les types d'entreprises. Concernant le paragraphe 33, elle a demandé si le Bureau a inclus la Déclaration dans sa contribution à la Table ronde de l'OCDE.

10. S'agissant de la deuxième question à l'ordre du jour, la vice-présidente employeur a demandé au Bureau de préciser en quoi les développements relatés présentent un rapport avec la Déclaration sur les EMN. Tout en appréciant la contribution du Bureau à la révision des principes directeurs de l'OCDE, les employeurs estiment que les Points de contacts nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE ne doivent pas être mêlés à l'application de la Déclaration sur les EMN, puisqu'il s'agit de deux déclarations différentes, avec deux sphères d'application différentes. En ce qui concerne le paragraphe 36, il convient de clarifier les travaux du Bureau sur le Pacte mondial des Nations Unies en rapport avec la Déclaration sur les EMN, compte tenu du fait, notamment, que le Pacte traite de toutes les entreprises, pas seulement les EMN, et d'associer ACTEMP et ACTRAV à la coordination des activités déployées par le Bureau au titre du Pacte mondial des Nations Unies.
11. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a noté avec beaucoup d'intérêt le travail accompli par le Bureau pour promouvoir la Déclaration et en assurer le suivi. La responsabilité sociale des entreprises est de plus en plus en vogue dans le monde entier, et le BIT était en avance sur son temps en produisant la Déclaration sur les EMN. Il est certain que beaucoup a été fait pour promouvoir la Déclaration depuis son adoption. Conformément à la demande du Bureau, qui souhaite connaître les vues de la sous-commission, elle entend réfléchir à la manière d'optimiser l'impact avec des ressources limitées et elle souscrit à la demande des travailleurs qui appellent de leurs vœux un document prospectif sur les activités du Bureau, qui aidera la sous-commission à définir ses priorités. A cet égard, les secteurs méritant un complément d'étude sont la vérification des comptes, le contrôle de l'application des principes de la Déclaration et la sensibilisation des PME à celle-ci. Son gouvernement a déjà souligné la nécessité de produire des documents publicitaires brefs, complets et d'une compréhension aisée sur le contenu et les objectifs de la Déclaration sur les EMN. Le Bureau doit évaluer l'impact des matériels promotionnels précédents afin de déterminer qui ces matériels doivent viser et de quelle manière. Tout en souhaitant la bienvenue au Forum, elle s'est déclarée déçue que le nombre de participants soit limité et surprise qu'une telle réunion doive se tenir à huis clos. En ce qui concerne la prochaine enquête, elle a indiqué qu'elle partage les vues des travailleurs et des employeurs concernant la recherche de nouvelles options pour la présentation de rapports sur les résultats d'enquête, considérant que cette enquête véhicule une mine d'informations précieuses qui doivent être accessibles dans toute la mesure possible. Il est nécessaire de mener des consultations avec les gouvernements et les partenaires sociaux sur la présentation de rapports et la collecte de données. Elle a proposé que le Bureau regroupe plusieurs options pour examen. Elle a demandé aux employeurs s'ils pouvaient expliquer plus précisément pourquoi ils ont séparé les principes directeurs de l'OCDE et la Déclaration sur les EMN, étant donné qu ces instruments, et d'autres, sont souvent examinés ensemble et associés les uns aux autres de manière évidente. Elle a

souligné que son gouvernement accorde une très grande importance aux travaux de l'OIT au titre de la Déclaration sur les EMN, ainsi qu'à la promotion et au soutien de la responsabilité sociale des entreprises en général. La Déclaration sur les EMN est un instrument international fondamental, et son gouvernement ne ménage aucun effort pour le promouvoir. D'autres devraient soutenir les travaux futurs de la sous-commission et du Bureau et reconnaître que celui-ci peut contribuer à ce que soient abordées des questions telles que la mondialisation, le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises.

- 12.** Le représentant du gouvernement du Canada a fait siens les commentaires du gouvernement du Royaume-Uni et félicité le Bureau pour la quantité et la qualité des activités et produits destinés à promouvoir la Déclaration par des méthodes multiples dans le monde entier. Le Bureau doit s'efforcer d'adopter une approche efficace par rapport au coût, et le représentant canadien a exprimé son soutien aux demandes formulées par d'autres au sein de la sous-commission pour que le Bureau établisse un document prospectif sur les programmes futurs. En ce qui concerne le Forum, les procès-verbaux, conformément au paragraphe 7 du document du Bureau³, devront «éclairer les débats ultérieurs du Conseil d'administration sur l'application et sur la promotion des objectifs de la Déclaration sur les EMN». Il est important de partager des données d'expérience acquise en vraie grandeur, et il a demandé comment le Bureau compte exploiter l'apport que représentent de telles données. A propos de l'évolution d'autres organisations, il s'est fait l'écho d'autres vues exprimées, à savoir qu'il serait utile de procéder à une analyse préliminaire des tendances générales et des questions soulevées par cette évolution, de manière à mieux centrer les débats de la sous-commission
- 13.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a remercié M. Noakes d'avoir servi la sous-commission et a félicité la nouvelle vice-présidente des employeurs. Tout en soutenant le Forum, il a rappelé que son gouvernement insiste pour que les activités soient plus décentralisées et davantage orientées vers les régions de manière à permettre aux pays en développement d'y accéder plus facilement et d'y participer pleinement. Comme il y a dans les pays en développement trop d'instruments volontaires visant à traiter le même type de problèmes, il a proposé que la Déclaration sur les EMN soit la norme dont devront s'inspirer tous les autres instruments volontaires. Il a exprimé sa gratitude au Bureau pour avoir intégré à ses activités de recherche un pays africain, mais il a rappelé à la sous-commission que tous les pays africains ne sont pas identiques et que ce qui vaut pour l'un d'eux ne s'applique pas nécessairement à un autre. En ce qui concerne l'enquête, il est nécessaire de comparer les tendances observées dans le cadre des différentes enquêtes afin que les données recueillies lors de la prochaine enquête ne diffèrent pas trop des précédentes. Notant que la Déclaration sur les EMN est bien connue dans plusieurs endroits mais manque de visibilité dans les pays en développement, il a appelé à une promotion renforcée de la Déclaration pour remédier à cet état de choses.
- 14.** Le représentant des Etats-Unis a approuvé les commentaires formulés par les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada. Comme l'ont souligné d'autres intervenants, il faudra mener des consultations informelles sur les options possibles de la prochaine enquête. Cette enquête ne doit pas être un exercice savant mais être facile à réaliser et à comprendre. Son gouvernement attend avec intérêt de participer au Forum.
- 15.** La représentante du Directeur général (M^{me} Diller) a salué les commentaires et suggestions de la sous-commission ainsi que l'esprit constructif dans lequel ils ont été formulés. En réponse aux questions concernant les réunions et activités avec d'autres organisations, elle

³ Document GB.283/MNE/1.

a expliqué que la réunion de Washington, évoquée au paragraphe 12, traitait globalement du rôle des gouvernements dans la responsabilité sociale des entreprises. A Washington, le Bureau a participé à un débat public avec un représentant de l'OCDE et a souligné la spécificité de la Déclaration sur les EMN, qui lui confère son intérêt et qui réside dans le fondement tripartite des valeurs mondiales et dans le système tripartite de mise en œuvre aux niveaux international et national. Ce discours est disponible sur le site Web auquel il est fait référence dans la note de bas de page du paragraphe 12. Quant à la réunion sur les aspects juridiques, mentionnée au paragraphe 14, le Bureau y a expliqué comment les principes volontaires de la Déclaration sur les EMN trouvent leurs fondements dans les normes internationales du travail et comment ses principes peuvent inspirer le processus de négociation collective, qui aboutit, dans de nombreux pays, à des instruments reconnus par le droit national. Une copie de l'intervention peut être fournie sur demande. En ce qui concerne la réunion de l'OCDE, évoquée au paragraphe 33, le Bureau a présenté une information concernant la Déclaration sur les EMN, dont on peut trouver le contenu à la page 5 de l'exposé qui est tenu à la disposition de la sous-commission. En ce qui concerne le paragraphe 31 du premier document et le paragraphe 35 du second, le Bureau croit savoir, selon les dernières informations dont il dispose, qu'il n'a pas encore été décidé si le projet de Code de conduite des Nations Unies couvrira toutes les entreprises ou seulement les entreprises multinationales, et ce bien que le mandat du groupe de rédaction était axé initialement sur les sociétés transnationales. Les principes énoncés dans la Déclaration sur les EMN constituent l'un des principaux fondements du processus de rédaction des codes, raison pour laquelle le Bureau a soigneusement consulté ses mandants et continue de le faire pour la formulation de ses interventions, dont copie est tenue à la disposition de la sous-commission. En ce qui concerne le paragraphe 36 du second document, la coordination des activités de l'OIT au titre du Pacte mondial relève du Secteur de l'emploi du Bureau, lequel, selon les informations qui lui ont été communiquées, consulte régulièrement toutes les unités concernées, y compris le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs. Passant aux questions concernant les produits du Bureau, le CD-ROM sur les codes de conduite, mentionné au paragraphe 20 et tenu à la disposition de la sous-commission, offre déjà des comparaisons entre les codes et les principes énoncés dans la Déclaration sur les EMN. Quant au poster, la sous-commission elle-même a suggéré et décidé qu'elle doit disposer d'un poster comme outil de communication apportant un plus, et la légende de ce poster a été négociée avec les fonctionnaires de la sous-commission. A cet égard, le Bureau entend continuer à utiliser efficacement ce poster pour sensibiliser l'opinion mondiale à la Déclaration. Quant au Guide de l'utilisateur, les projets d'éléments sur lesquels les employeurs ont formulé des commentaires contiennent non seulement les sujets structurels, mais aussi des descriptions concernant le cadre et le contenu proposés pour chaque sujet. Par la suite, le Bureau a entamé des discussions, notamment avec les employeurs, afin de s'assurer que les propositions formulées étaient bien comprises. Ces propositions ont été dûment prises en compte dans le projet de texte, qui a fait l'objet de commentaires favorables de la part des mandants lors de l'étape suivante de l'élaboration du guide. Le Bureau accueille aussi favorablement la proposition visant à maintenir et à intensifier la collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs, et note la collaboration productive avec les spécialistes des employeurs et des travailleurs dans les bureaux extérieurs de l'OIT pour les activités de promotion et de recherche au titre de la Déclaration sur les EMN. Répondant au gouvernement du Canada, le Bureau a indiqué vouloir faire en sorte, conformément aux souhaits du Conseil d'administration, que l'apport du Forum, à travers ses procès-verbaux, soit soumis à la sous-commission pour un complément d'examen et pour suites à donner à sa prochaine réunion. En ce qui concerne les options de l'enquête, le Bureau est prêt à apporter son assistance dans les meilleurs délais, mais il prévient que, même si un document sur ces options est préparé pour la prochaine réunion, le processus menant à la distribution d'un questionnaire approuvé peut éventuellement prendre encore deux ans.

16. La vice-présidente employeur a remercié le Bureau pour avoir répondu à la plupart des questions, mais elle lui a demandé de confirmer l'appréciation positive des employeurs concernant les résultats de la septième enquête. Les employeurs admettent, par ailleurs, avec le gouvernement de la Namibie, qu'il faudra assurer la continuité entre l'enquête précédente et l'enquête suivante de manière à permettre leur comparabilité.
17. Le vice-président travailleur a confirmé son point de vue concernant l'utilité de travaux de recherche sur la diversité des instruments existants, même pour les entreprises. Il est en effet nécessaire de penser en termes pratiques du fait de la multiplicité des recueils de directives pratiques qui peuvent être appliqués pour différentes raisons à la même entreprise. S'agissant du commentaire des employeurs sur la transparence, celle-ci lui paraît indispensable sur un marché où les directives sont légion. S'il y avait davantage de recherches, on pourrait améliorer la transparence, notamment en mettant en évidence les points communs entre différents instruments, par leur contenu et leur mise en œuvre, et des domaines dont s'occupe l'OIT, comme la santé et la sécurité. Les travailleurs corroborent l'explication donnée par le Bureau, à savoir que le poster a été approuvé par la sous-commission, et pensent qu'il s'agit d'un exercice visuel important pour marquer les esprits. Il souscrit à ce qui a été dit par les employeurs au sujet d'un guide convivial destiné aux utilisateurs et de la nécessité de consulter les mandants à ce sujet si l'on veut que ce guide ait toute son utilité. Contrairement aux employeurs, qui jugent inutile, au vu des résultats des enquêtes, de renforcer les activités promotionnelles, il estime, comme le gouvernement de la Namibie, que la connaissance de la Déclaration est extrêmement limitée dans les pays en développement, même parmi les responsables politiques et les représentants des syndicats et des employeurs, et qu'il faut faire beaucoup plus pour mieux la faire connaître dans ces pays. Il pense également que le gouvernement de la Namibie a raison de mettre en garde contre tout changement, à la prochaine étude, qui rendrait impossible toute comparaison entre étude, et se dit enchanté du consensus qui s'est dégagé sur la nécessité d'organiser une séance d'idées sur la huitième enquête. Le point de vue des travailleurs à cet égard n'est pas différent de celui des employeurs tel qu'il apparaît dans les trois remarques qu'ils ont faites sur la prochaine enquête. Selon lui, chaque enquête devrait se concentrer sur une série générale de questions et sur l'un des domaines de la Déclaration, et ce système, s'il est adopté, pourrait amener à augmenter la fréquence des enquêtes. Les travailleurs acceptent les explications données par le Bureau au sujet de ses activités, mais font remarquer que, si le document du Bureau énumérait à l'avenir les activités prévues, il serait possible de tenir compte, en définissant les priorités, des préoccupations exprimées par les membres de la sous-commission. S'agissant du renforcement de la collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs, les travailleurs soutiennent fermement ce type de collaboration pour les activités du Bureau qui ont trait au Pacte mondial des Nations Unies et à d'autres domaines. Il soutient également la proposition faite par le gouvernement du Royaume-Uni de mener d'autres travaux de recherche sur les systèmes de vérification dans les chaînes d'approvisionnement, y compris avec les PME. Il pense comme le gouvernement du Canada qu'il serait bon, dans les procès-verbaux du Forum, d'avoir un résumé des points de vue qui reflètent les principales idées exposées, et remercie le gouvernement du Canada de tout le soutien qu'il a apporté au Forum. Il appuie la suggestion faite au Bureau par le gouvernement du Canada de fournir un résumé décrivant les nouvelles tendances découlant des faits nouveaux survenus dans d'autres organisations, et de garder les détails présentés dans le document actuel du Bureau. Les travailleurs se félicitent par ailleurs de la proposition faite par le gouvernement de la Namibie d'organiser des forums décentralisés, ce qui pourrait être fait par secteurs, régions et sujets, le Forum n'étant que la première étape de tout un programme de travail. Comme le Bureau l'a précisé, le document sur les options n'est que le début de tout processus comprenant huit enquêtes, mais si les consultations commençaient maintenant on pourrait parvenir à un consensus plus tôt et de manière plus solide. Les travailleurs estiment que, parallèlement au Bureau, dont le rôle dans les conférences sur la responsabilité sociale des entreprises n'est plus à souligner, les

mandants de l'OIT pourraient eux aussi apporter une contribution et qu'on pourrait les y aider en mettant des informations sur les réunions à leur disposition.

- 18.** Répondant aux travailleurs au sujet des initiatives volontaires, la vice-présidente employeur a souligné que, sans mettre pour autant des situations différentes dans le même panier, il était important que la Déclaration sur les EMN serve de base à la promotion des initiatives volontaires. Toutefois, il existe bien évidemment de nombreuses différences entre les initiatives prises au niveau sectoriel et au niveau des entreprises, et une approche uniforme en matière de vérification n'a pas de sens. A cet égard, l'échange d'expériences que l'on attend du Forum est un instrument important de promotion de la Déclaration sur les EMN et du principe de transparence, et c'est dans ce contexte qu'il faut situer le Forum.
- 19.** Le vice-président travailleur estime que, malgré les différences sectorielles entre entreprises relevées par les employeurs, et même malgré celles qui existent dans un même secteur, il faudrait s'accorder sur le fait qu'un noyau de valeurs sociales minimales s'applique quelles que soient les différences sectorielles, tout comme il s'applique quel que soit le pays ou la région, comme la Déclaration en donne l'exemple. Il réitère qu'il serait bon d'entreprendre des études de cas sur les EMN dans des domaines de la Déclaration prévus pour discussion au sein de la sous-commission afin de mener plus loin le dialogue constructif qui a été entamé.
- 20.** Sur la suggestion du président, la sous-commission a approuvé le prochain Forum sur les multinationales, qui offre l'occasion d'un dialogue ouvert et d'un échange de points de vue, et a demandé au Bureau de préparer en vue d'une discussion à sa prochaine séance et, le cas échéant, pour communication ultérieure au Conseil d'administration:

 - 1) un procès-verbal du Forum qui donne une vue générale des différents points de vue reflétant les principales idées exposées;
 - 2) pour la même réunion et après consultation des mandants, un document proposant différentes solutions pour la présentation et le thème de la prochaine enquête et pour le rapport qui sera présenté à ce sujet; et
 - 3) des propositions novatrices pour les futures activités du Bureau, compte tenu de la discussion de la sous-commission et après consultation des mandants et des unités appropriées du Bureau.
- 21.** Toujours à la suggestion du président, il a également été convenu que:

 - 1) le Bureau devrait commencer à rechercher dans la Déclaration les références techniques à mettre à jour, qui devront être examinées par la sous-commission suffisamment à temps pour la prochaine impression de la Déclaration; et
 - 2) un résumé des grandes tendances et des enjeux découlant des faits nouveaux intervenus dans d'autres organisations serait inclus dans le prochain document du Bureau sur ce sujet au moment où la sous-commission le demandera.

Genève, le 18 mars 2002.